

Délibération n° 14 -2021

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17
Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 10
Nombre de votants: 11
Date de la convocation: 31 août 2021

Président: M. Charles DAYOT

Présents: Monsieur Charles DAYOT, Madame Marina BANCON, Monsieur Dominique BURUCOA, Madame Claudie BREQUE, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

Absents excusés: Madame Véronique BELIOT-FOY, Monsieur Frédéric CARRERE, Madame Marie LAFITTE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Julien PARIS.

Absents: Monsieur Pierre MALLET, Madame Françoise DUBERGEY.

Pouvoirs: Monsieur Frédéric CARRERE donne pouvoir à Madame Véronique GLEYZE

Secrétaire de séance: Madame Delphine SALEMBIER



Nature de l'acte: 8.9 CULTURE

**Objet: Budget principal du Théâtre de Gascogne – Décision modificative n°2 de l'exercice 2021.
Virement entre sections de fonctionnement (011 et 012)**

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Budget primitif 2021 du Théâtre de Gascogne a été voté le 14 janvier 2021.

Le présent projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2021 a essentiellement pour objet de faire:

- un virement de la ligne budgétaire 62871 (refacturation de la part de la collectivité de rattachement) vers la ligne budgétaire 611 (prestation) et ce afin de pouvoir honorer les factures des prestataires liées au nouveau marché de BILLETTERIE
- un virement de la section 012 PERSONNEL du gestionnaire 30 (Gasc'On tour) vers la section 011 FONCTIONNEMENT du même gestionnaire 30 car il n'y a pas eu d'embauche de personnel pour l'édition 2021 du Gasc'On Tour, la somme a été utilisée pour payer des cessions de spectacles
- un virement de la section 61 vers la section 65 à la demande de la trésorerie afin de payer les 2 subventions aux communes de Bougue et St Perdon dans le cadre des festivals d'été 2021
- un virement régularisateur dans le chapitre 011 de la ligne «Droits d'auteurs» vers la ligne «Déplacements», plus onéreux en 2021

Le Conseil d'Administration a voté en mai 2021 la prise en charge de la billetterie du Théâtre de Gascogne par la société MAPADO (délibération 12-2011 du 27 mai 2021).

Le Théâtre de Gascogne a décidé également d'une nouvelle solution pour les envois de mails et sms en masse à l'encontre de ses abonnés et tous les autres publics avec le prestataire SENDINBLUE.

La DM N°2 du budget primitif 2021 prévoit donc de transférer:

- 15 000 € (quinze mille euros) du 62871 (011) vers le 611 (011) afin de financer le fonctionnement de MAPADO et SENDINBLUE
- 2 500 € du 012 vers le 011 afin d'augmenter la ligne 611 cession de spectacles
- 3 000 € du 61 (prestation de services) vers le 65 (autres charges de gestion courante)
- 2 500 € du 011 «Droits d'auteurs» vers le 011 « Frais de déplacements»

Section	Compte	Gestionnaire	Libellé	BP 2021	DM 1	Total
1	62871	313	Refacturations AGGLO / DSI	75 792,00 €	-15 000,00 €	60 792,00 €
1	611	313	Prestations	4 800,00 €	15 000,00 €	19 800,00 €
2	6217	30	Mise à disposition de personnel	1 500,00 €	-1 500,00 €	0,00 €
2	6333	30	Participation Formation	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	64131	30	Rémunérations	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	6451	30	URSSAF	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	6453	30	RETRAITE	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	6454	30	ASSEDIC	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	6458	30	Organismes sociaux	142,86 €	-142,86 €	0,00 €
2	6475	30	Médecine du travail	142,84 €	-142,84 €	0,00 €
1	611	30	Cessions GASCON TOUR	8 900,00 €	2 500,00 €	11 400,00 €
1	611	30	Prestations de services Bougue et St Perdon	3 000,00 €	-3 000,00 €	0,00 €
1	657341	30	Subventions aux Communes	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
1	6232	313	Droits d'auteurs	42 000,00 €	-2 500,00 €	39 500,00 €
1	6251	313	Déplacements	6 000,00 €	2 500,00 €	8 500,00 €
			Total des dépenses de FONCTIONNEMENT	142 992,00 €	0,00 €	142 992,00 €

Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération n° 1-2021 du 14 janvier 2021 du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne adoptant le budget primitif 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la régie du théâtre de Gascogne,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faits jour en recettes et en dépenses,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications au chapitre 011 de fonctionnement, personnel et investissement,

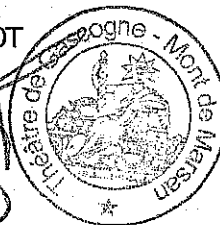
Considérant le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2021 du budget de la régie du Théâtre de Gascogne,

Décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 intégrant les informations précisées ci dessus dans le tableau joint,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 16 septembre 2021

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le: 20/09/21

